

Bruxelles, 3 juin 2026  
Communiqué de presse

## Réforme de l'enseignement : le Centre d'Action Laïque appelle au dialogue avec les acteurs de l'enseignement et au respect des procédures parlementaires.

À quelques heures d'un vote crucial pour l'avenir de l'enseignement, le Centre d'Action Laïque partage la colère, l'incompréhension et l'émoi des acteurs et actrices de l'enseignement face aux mesures d'économies projetées. Au terme de plusieurs mois de contestation, il invite le gouvernement à prendre du recul et à revenir sur des mesures fermement contestées par les pouvoirs organisateurs, le corps enseignant, les syndicats, des parents et des élèves, ainsi que toutes celles et ceux de la société civile qui refusent que l'enseignement ne soit abordé que sous le prisme exclusif de la rigueur budgétaire.

La colère d'abord, car certaines mesures qui n'ont d'autres motivations que les économies budgétaires sont de nature à fragiliser l'enseignement, en particulier l'enseignement officiel. Le Réseau Wallonie-Bruxelles Enseignement a dressé le tableau et la facture s'annonce salée au point d'annoncer une rupture de trésorerie en 2030 : gel de la dotation, définancement structurel, réduction de la gratuité, réduction de la rénovation des bâtiments, fin du régime des chargés de mission... Le Centre d'Action Laïque rappelle que la fragilisation de notre enseignement revient à affaiblir le premier outil d'émancipation individuelle et le premier de lutte contre les inégalités sociales.

L'incompréhension ensuite. Il faut en effet entendre ces pouvoirs organisateurs, directions et secrétaires qui sont dans le flou total à l'approche de la prochaine rentrée. Des mesures modifiant en profondeur le monde scolaire devront être mises en place dans des délais intenable. En outre, l'incompréhension porte sur les choix politiques posés : l'impact de certaines mesures budgétaires, comme par exemple les économies de 14 millions d'euros réalisées en sabrant dans la gratuité des

fournitures scolaires, ne pèse rien face aux 100 millions que coûterait par exemple le rehaussement des seuils de réussite, ou les 500 millions que coûterait la fin des nominations.

L'émoi enfin. Si le Pacte pour un Enseignement d'excellence contient en lui certaines faiblesses inhérentes au principe de compromis, il a surtout eu l'immense mérite de mettre d'accord l'ensemble des acteurs de l'enseignement pour combattre les inégalités scolaires. Pourtant, le gouvernement entend modifier ce fragile équilibre construit et préparé depuis plus de dix ans par les acteurs de l'enseignement, de tous les niveaux et de tous les réseaux. Le contraste est frappant avec l'absence de dialogue et de concertation dénoncée aujourd'hui par ces mêmes acteurs. Pire : alors que le corps enseignant demande avant tout de la considération, l'augmentation de la charge horaire de 20 à 22 heures face classe dans le secondaire supérieur se fera sans compensation salariale. C'est peu dire que l'émotion est légitime.

Pour toutes ces raisons, le Président du Centre d'Action Laïque, Thomas Gillet exhorte le gouvernement à prendre du recul et à revoir l'ensemble des mesures proposées, à les retravailler avec le secteur de l'enseignement, à apaiser et rassurer le corps enseignant, à immuniser la qualité de l'enseignement de toute considération budgétaire, et à placer l'intérêt des élèves au-dessus de tout. Il rappelle le combat du Centre d'Action Laïque en faveur d'un enseignement public, neutre et gratuit qui émancipe chaque élève.

De plus, le Centre d'Action Laïque s'inquiète d'une précipitation qui ferai fi des procédures parlementaires. Le respect de ces procédures, qui garantissent la qualité du débat démocratique, est essentiel. Un parlementaire n'est pas un presse-bouton. Pour exécuter son mandat, le législateur doit disposer d'un temps minimal pour examiner les textes qui lui sont soumis. La Commission de Venise, organe du Conseil de l'Europe, indique que ces procédures législatives sont constitutives des critères caractérisant un État de droit. Le Centre d'Action Laïque ne comprendrait pas que le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles devienne un Parlement qui mette à mal l'État de droit, déjà fortement remis en cause par le non-respect par des gouvernements de décisions judiciaires ou par des atteintes à la séparation des pouvoirs ou aux droits et libertés fondamentales.